

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

La société ENTREPRISE AR, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 909 817 975, dont le siège social est sis 30 rue Aristide Briand à Levallois-Perret (92300), représentée par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège ;

ET,

Le Client désigné en tête du devis auquel sont annexées les présentes conditions générales de vente.

La société ENTREPRISE AR et le Client pourront être ci-après désignés « les Parties » ou « la Partie ».

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes et prestations de services de travaux d'électricité générale et domotique proposées et réalisées par la société ENTREPRISE AR.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture des services proposés par la société ENTREPRISE AR.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont communiquées préalablement à la conclusion du contrat de vente et de fourniture des services au Client, qui reconnaît les avoir reçues, et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat.

Le Client reconnaît que la signature du devis par lui vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable aux relations contractuelles liant la société ENTREPRISE AR et le Client est celle en vigueur au jour de la signature du devis.

Il est par ailleurs précisé que, le fait pour la société ENTREPRISE AR de ne pas faire application, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations mentionnées aux termes des présentes ne peut en aucun cas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites CGV.

Enfin, l'offre de prestation de service de la société ENTREPRISE AR n'étant destinée qu'à une clientèle disposant de la capacité de contracter, par la signature du devis, le Client reconnaît remplir cette condition.

Les Parties reconnaissent que dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGV deviendrait nulle et/ou non avenue en raison d'un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

ARTICLE 2 : COMMANDE

Après avoir été contacté, par mail ou par téléphone, la société ENTREPRISE AR communique par tout moyen au Client un devis correspondant au besoin exprimé.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler sans délai toute erreur.

Le devis adressé au Client par la société ENTREPRISE AR est valable pendant une durée d'un mois à compter de sa date d'émission, sauf le cas d'intervention devant être réalisés d'urgence.

Passé ce délai, la société ENTREPRISE AR se réserve le droit de modifier les prix proposés aux termes du devis. Toute commande validée après l'expiration du délai d'un mois devra dès lors faire l'objet d'une confirmation de la part de la société ENTREPRISE AR.

Les prestations et fournitures dues par la société ENTREPRISE AR sont expressément limitées à celles mentionnées au devis.

Tout commande supplémentaire et non prévue dans le devis initial devra faire l'objet d'un devis complémentaire, qui devra être validé dans les conditions susmentionnées.

La commande sera validée et le contrat ne sera définitivement conclu qu'après réception du devis signé par le Client et le règlement par ce dernier, par chèque ou par virement bancaire, d'un acompte égal à 50 % du montant total TTC de la commande.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Toute commande parvenue à la société ENTREPRISE AR est réputée ferme et définitive de sorte qu'aucune modification ou annulation ne pourra être acceptée après validation du devis par le Client.

La simple confirmation écrite ou verbale ne sera pas considérée comme un engagement ferme et définitif de sorte que la société ENTREPRISE AR ne sera pas engagée envers le Client.

ARTICLE 3 : TARIFS

Le prix des marchandises et des services proposés sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'émission du devis et figurent sur le devis.

Ils sont libellés en Euros. Le prix hors taxe et le prix toutes taxes comprises sont indiqués sur le devis. Tout changement de taux sera répercuté sur le prix.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du devis est exigé à la commande.

Le solde du prix est payable au comptant au jour de la fourniture des prestations.

Le règlement s'effectue par chèque ou par virement bancaire.

En cas de paiement par chèque, le chèque devra être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

La mise à l'encaissement du chèque sera réalisée à réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues au-delà de la date d'échéance mentionnée sur la facture, des pénalités de retard calculées au taux légal du montant TTC restant du seront appliquées.

Ces pénalités seront acquises automatiquement et de plein droit à la société ENTRPRISE AR, sans qu'aucune formalité ni mise en demeure préalable puisse être exigée.

Tout retard de paiement entrainera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client, sans préjudice de toute autre action que le vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, contre l'acheteur.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 5 : REALISATION DES PRESTATIONS

La société ENTREPRISE AR s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réaliser les prestations commandées par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens et dans des délais raisonnables.

Pour ce faire, la société entreprise AR se réserve la possibilité de recourir à de la sous-traitance pour une partie ou la totalité du chantier, et ce, même en cours de chantier.

Les prestations commandées seront réalisées par la société ENTREPRISE AR, ou par le sous-traitant de son choix, dans le délai mentionné au devis, étant précisé que les délais de livraison et d'exécution qui mentionnés sur le devis sont donnés à titre purement indicatif et ne sont pas de rigueur.

Dès lors, tout retard raisonnable dans la livraison des marchandises et/ou prestations de services, inférieur ou égale à 30 jours, n'engage pas la responsabilité de la société ENTREPRISE AR et ne pourra pas donner lieu au paiement de dommages et intérêts, ni justifier la résolution de la vente.

ARTICLE 6 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

L'ensemble des marchandises restent la possession de la société ENTREPRISE AR jusqu'au paiement intégral de leur prix. En outre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise ENTREPRISE AR se réserve le droit de revendiquer, la propriété des marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE 7 : RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation, le Client non professionnel dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance.

Le Client non professionnel qui souhaiterait exercer ce droit de rétractation devra, avant l'expiration du délai susmentionné, en informer la société ENTREPRISE AR au moyen d'un formulaire de rétraction communiqué au client et accompagnant le devis.

Il est ici rappelé que la preuve de l'exercice du droit de rétractation incombe au Client.

Le Client reconnaît expressément que, par la signature d'un devis pour une prestation devant intervenir à sa demande dans un délai inférieur à 14 jours, notamment dans les cas de dépannage d'urgence, il ne disposera plus du droit de rétractation après l'exécution intégrale des prestations commandées.

Par la signature d'un devis prévoyant un délai d'intervention inférieur à 14 jours, le Client renonce ainsi expressément à l'exercice de son droit de rétractation.

Dans l'hypothèse où le Client exercerait son droit de rétractation alors que la société ENTREPRISE AR aurait commencé, à sa demande, d'exécuter les prestations commandées, le Client sera tenu de verser à la société ENTREPRISE AR le montant correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

ARTICLE 8 : ANNULATION – RESILIATION

En cas d'annulation de la commande par le Client, après validation définitive de la commande et expiration du délais de rétractation et avant réalisation des prestations, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme de 80 € sera acquise à la société ENTREPRISE AR à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité d'exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 1 MOIS. Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

SAS Entreprise AR

Capital 20 000 € - SIREN: 909 817 975 R.C.S Nanterre - SIRET: 909 817 975 00040 - N° TVA intracommunautaire : FR37909817975

30 Rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret, France - Email : contact@entreprise-ar.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 1 MOIS, les présentes seront purement et simplement résolues.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ – GARANTIES

La société ENTREPRISE AR déclare être assurée pour sa Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une Compagnie d'assurance (MMA) pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel.

La société ENTREPRISE AR est en outre garant de la conformité des prestations commandées aux termes du contrat afin de permettre au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue par les articles L.217-11 et s. du code de la consommation ou de la garantie des vices cachés prévue par l'article 1641 du code civil. En cas de vice et/ou défaut de conformité, il appartient au Client d'informer par écrit le Prestataire de l'existence desdits vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de 8 jours ouvrables à compter de la fourniture des services.

A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité de la société ENTREPRISE AR vis à vis du client ne pourra en aucun cas être mise en cause.

En cas de vice et/ou de défaut conformité avéré, la société ENTREPRISE AR ne sera tenue qu'au remplacement ou à la réparation des pièces non-conformes, excluant des dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

La société ENTREPRISE AR ne pourra être considérée comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE - DROIT A L'IMAGE

Le Client autorise l'entreprise ENTREPRISE AR à procéder à des prises de vues de l'intervention à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, à des fins publicitaires. La société ENTREPRISE AR garantie ne donner aucune informations sur son client concernant les prises de vues.

ARTICLE 12 : CONTACT

Pour toute demande de renseignement complémentaire ou réclamation, le Client peut Par courrier, idéalement recommandé avec accusé de réception, à l'adresse : 30 rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret ;

ARTICLE 13 : LITIGES - DROIT APPLICABLE

Le contrat conclu entre la société ENTREPRISE AR et le Client est soumis à la loi française.

Les présents CGV sont rédigées en langue française et, dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seule la version rédigée en français ferait foi en cas de litige.

En cas de survenance d'un litige, les Parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable au différend qui les oppose.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.612-1 du code de la consommation tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou après des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Le Client pourra contacter le médiateur de la consommation aux coordonnées suivantes :

Adresse postale :
Adresse mail : [L1][BS2]

Tout litige qui ne pourrait être résolu amiablement entre la société ENTREPRISE AR et le Client sera soumis aux juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

Formulaire de Rétractation

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente,

Ma / notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien(*)/pour la prestation de services..... (*) ci-dessous :

Commandé le(*)/reçu le(*) :

Nom / Prénom :

Adresse des travaux :

Téléphone :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 28 mai 2022.

(*) Rayez la mention inutile.

Fait le, à,